



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caisses

Question écrite n° 101022

## Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur l'utilisation des recettes de la contribution additionnelle de la solidarité pour l'autonomie (CASA). Ces dernières ont pour but de financer les différentes mesures de la loi portant adaptation de la société au vieillissement parmi lesquelles la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le droit au répit pour les aidants ou encore l'incitation à la création de services polyvalents d'aide et de soins à domicile. En donnant la possibilité aux personnes âgées de vieillir chez elles dans la dignité, cette loi, qui était indispensable au regard de la tendance au vieillissement de la population française, va indéniablement dans le bon sens. Cependant, selon différents organismes représentatifs du secteur des personnes âgées et en situation de handicap, membres du conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), il semblerait que la CNSA contienne des réserves inutilisées d'un montant de 700 millions d'euros. Cette partie croissante de la population éprouvant des besoins toujours plus importants notamment en termes d'aide à domicile - qualifiée de « système à bout de souffle à réformer d'urgence » dans un rapport sénatorial de juin 2014 -, le député estime indispensable de puiser dans ces réserves afin d'œuvrer au développement et à l'approfondissement des missions de la CNSA. Par ailleurs, il lui semble indispensable de mettre en place une véritable transparence ainsi qu'une traçabilité quant à l'utilisation des fonds de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Il souhaite connaître son avis sur ces différents points.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101022

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 novembre 2016](#), page 9739

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)